



Modalités de cession de bail pour un locataire

Par **Iluco**, le **29/05/2012 à 19:04**

Bonjour,

nous souhaitons résilier notre bail pour une location d'appartement.
Notre préavis étant de 3 mois nous avons adressé par lettre avec AR notre demande de congé.

Souhaitant récupérer notre caution et écourter la durée du congé car nous emménageons avant les 3 mois prévus, nous avons proposé à la propriétaire de trouver un nouveau locataire afin de lui céder notre bail.

Elle est d'accord pour la démarche, et nous lui avons déjà présenté 3 locataires potentiels et solvables.

Néanmoins peut-elle refuser un nouveau locataire sans motif valable (solvabilité, ou autre).

A-t-on des recours pour écourter notre préavis?
Quels recours avons-nous dans le cas de son refus des nouveaux locataires?

Cordialement Iluco

Par **cocotte1003**, le **29/05/2012 à 19:33**

Bonjour, le bailleur peut choisir librement son locataire et donc refuser autant de propositions que vous lui ferez. Vous ne pouvez rien y faire. Si votre propriétaire a trouvé un nouveau

locataire et qui accepte de vous écourter votre préavis, demandez lui de vous le signifier par écrit, cordialement

Par **Iluco**, le **31/05/2012** à **06:32**

Merci pour votre réponse
Cordialement Iluco